



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission administration générale ②

Procès-verbal de la séance du 19.02.08 à 17h30 au bureau communal de St-Luc

Présents : Dominique Rion, St-Luc
Nadine Zufferey, Chandolin
Simon Crettaz, St-Jean
Martine Antonier Tschus, Secrétaire
Françoise Viaccoz, Ayer
Tarcise Genoud, Grimentz
Jeanine Walter, Vissoie

Commission élargie : Nadège Melly, Ayer
Nicole Solioz-Minder, Grimentz
Nicolas Guilhaume, St-Luc

1. Statut du personnel

Le document est une nouvelle fois passé en revue et les points laissés en suspens sont discutés.

Les commentaires suivants sont en outre apportés :

- le statut est applicable pour l'ensemble du personnel et ne peut pas traiter des ajustements et exceptions.
- la question du nombre de semaines de vacances octroyées pour les diverses classes d'âge reste ouverte et une comparaison sera effectuée avec l'Etat du Valais
- les défraiements des kilomètres et autres indemnités seront traités dans un règlement de remboursement des frais à adapter pour la Commune d'Anniviers

Le statut du personnel doit être finalisé par la commission et sera remis pour approbation de principe aux six conseils communaux.

2. Cahiers des charges

Des responsables techniques et financiers seront nommés mais il n'est pas prévu de responsable administratif sous les ordres du secrétaire communal. Cela est dû au fait que si les tâches de gestion administrative sont de la compétence d'un responsable administratif, le poste de secrétaire communal risque d'être quelque peu vidé de sa substance.

Dans tous les cas, le secrétaire communal garde la responsabilité de la formation des apprentis.

3. Avant-projet de règlement d'organisation communal

Divers articles ont été mis sur papier pour présentation à la commission. A chacun d'en prendre connaissance et de faire ses commentaires.

4. Divers

- Concernant les accès, un inventaire précis et exhaustif devra être fait au 30.11.08 sur la base d'un canevas proposé par le secrétariat intercommunal.

Les inventaires et plans de fermeture avec leurs codes seront remis à l'administration générale qui se chargera de les tenir à jour et effectuera les commandes éventuelles.

- La définition des sites est discutée. Tous sont d'accord que l'organisation prévoyant :

- 3 sites principaux (administration générale – finances – édilité et construction)
- d'autres sites spécialisés (sécurité, justice, cadastre)
- des guichets de proximité dans les anciennes communes où aucun bureau n'est prévu,

est à retenir.

Pour le PV : Martine Antonier Tschus